

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ATLANTIC'S LUX

Version:10.0.016

Date de révision:01.09.2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: **ATLANTIC'S LUX**
1. 1. 1. N°CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Peinture phase aqueuse satin à base de résine acrylique pure
Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: KERLYS
11 RUE EDOUARD BRANLY
F-86000 POITIERS
France
Tél: +33(0)5 49 44 23 44
Télécopie: +33(0)5 49 44 23 03
Courriel: kerlys.peintures@wanadoo.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 40 44 30 00
Numéro d'appel d'urgence (ORFILA) : +33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:
2. 2. Éléments d'étiquetage:
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: Aucun selon les règlements et directives (CE) n°19 07/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations.
2. 2. 2. Mention de danger: Aucune selon les règlements (CE) n°1907/2006 - 12 72/2008 avec leurs modifications et adaptations.
2. 3. Information(s) complémentaire(s): EUH208 Contient du (de la) 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [N°CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-iso thiazol-3-one [N°CE 220-239-6] (3:1). Peut déclencher ou produire une réaction allergique.
2. 4. Autres dangers: aucun

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange: Mélange de charges, résines, pigment et additifs divers
3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:
- 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
 - N°Id: 613-088-00-6 - N°CE: 220-120-9 - N°CAS: 2634-33-5
 - Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
 - SGH :
 - * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 - Sens. cut. 1 - H317 - Irr. cut. 2 - H315
 - * SGH05 - Corrosion - Danger - Lés. oc. 1 - H318
 - * SGH09 - Environnement - Attention - Tox. aq. aiguë 1 - H400
 - Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [N°CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [N°CE 220-239-6] (3:1)
 - N°Id: 613-167-00-5 - N°CAS: 55965-84-9
 - Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
 - SGH :
 - * SGH06 - Tête de mort sur deux tibias - Danger - Tox. aiguë 2 - H301 - Tox. aiguë 3 - H311 - H331
 - * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317
 - * SGH05 - Corrosion - Corr. cut. 1B - H314
 - * SGH09 - Environnement - Attention - Tox. aq. chron. 1 - H410

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ATLANTIC'S LUX

Version:10.0.016

Date de révision:01.09.2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: DANS TOUS LES CAS, CONSULTER UN MEDECIN!
Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
4. 1. 2. Inhalation: Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau.
NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

aucun, produit non classé pour la santé

4. 2. 1. Inhalation: Aucun effet important ou danger critique connu
4. 2. 2. Contact avec la peau: Aucun effet important ou danger critique connu
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Aucun effet important ou danger critique connu
4. 2. 4. Ingestion: L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2), poudre.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Un incendie produira une épaisse fumée noire.
L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
5. 3. Conseils aux pompiers: Porter un appareil respiratoire autonome.
5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: Evitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées.
Balayer ou enlever à la pelle sans créer de poussière, comme ordures normales.
Nettoyer de préférence avec un détergent - Eviter l'utilisation de solvants.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ATLANTIC'S LUX

Version:10.0.016

Date de révision:01.09.2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

6. 4. Référence à d'autres sections: Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8. Observer les réglementations de la protection du travail.

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Ne jamais vider les emballages par pression et toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé. Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes du pistolage.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

7. 2. 2. Condition(s) de stockage: Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins..

7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: polyéthylène (haute densité)

7. 2. 5. Matériaux d'emballage non adaptés: Éviter les emballages métalliques non protégés.

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): pas d'information

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

Non applicable.

8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: Non applicable.

8. 2. 2. Protection des mains: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: Pas de vêtement de travail spécialement recommandé.

8. 2. 4. Protection des yeux: Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

8. 3. Mesure(s) d'hygiène: Laver les mains et visage avant une pause et à la fin des travaux. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ATLANTIC'S LUX

Version:10.0.016

Date de révision:01.09.2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect:	liquide visqueux
9. 1. 2. Couleur:	Blanc
9. 1. 3. Odeur:	aucune
9. 1. 4. PH:	7
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
9. 1. 6. Point d'éclair:	Non applicable.
9. 1. 7. Limites d'explosivité:	non concerné
9. 1. 8. Densité relative (eau = 1):	1.35 +/- 0.05
9. 1. 9. Viscosité:	Non déterminé.
9. 2. Autres informations:	
9. 2. 1. Hydrosolubilité:	peut se disperser
9. 2. 2. Liposolubilité:	non applicable
9. 2. 3. Solubilité aux solvants:	diluable à l'eau soluble dans certains solvants spécifiques
9. 3. Autres données:	Teneur en COV : 7,31 g/l Valeur limite UE pour ce produit (A/b) : 100 g/l (200)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	produit non réactif
10. 2. Stabilité chimique:	stable dans les conditions normales d'utilisation et stockage (pression et température)
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	aucune à notre connaissance
10. 4. Conditions à éviter:	le gel
10. 5. Matières incompatibles:	Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	pas d'information
11. 2. 2. Contact avec la peau:	Pas d'irritation de la peau.
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	Pas d'irritation des yeux.
11. 2. 4. Ingestion:	pas d'information
11. 3. Sensibilisation:	Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée.
11. 4. Toxicité chronique:	pas d'information

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ATLANTIC'S LUX

Version:10.0.016

Date de révision:01.09.2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

11. 5. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée: pas d'information

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

12. 2. Persistance et dégradabilité: pas d'information

12. 3. Potentiel de bioaccumulation: pas d'information

12. 4. Mobilité dans le sol: le produit avant polymérisation est diluable dans l'eau

12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: non concerné

12. 6. Autres effets néfastes: aucun à notre connaissance

12. 7. Information(s) générale(s): Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets: Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

13. 2. Emballages contaminés: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): non réglementé

14. 2. Numéro ONU: Non applicable.

14. 6. Dangers pour l'environnement: aucun à notre connaissance

14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: pas de mesure particulière

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: non concerné

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Règlement européen EC/790/2009 pour le mélange
Directive 2010 sur les COV

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: pas d'évaluation effectuée à ce jour

15. 3. Avis ou remarques importantes: Teneur en COV : 7,31g/l,
Valeur limite UE pour ce produit (A/b) : 100 g/l (2010)

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.
pour les substances : RE EC/1907/2006-1272/2008
pour les mélanges : RE EC/790/2009
pour la rédaction de la FDS : RE EC/453/2010

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ATLANTIC'S LUX

Version:10.0.016

Date de révision:01.09.2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- | | |
|--|---|
| 16. 2. Texte complet des phrases dont le n°figure en rubrique 3: | H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H330 Mortel par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H331 Toxique par inhalation.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| 16. 3. Avis ou remarques importantes: | Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires.
Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. |
| 16. 4. Restrictions: | Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. |
| 16. 5. 1. Date de la première édition: | 01.09.2015 |
| 16. 5. 2. Version: | 10.0.016 |
| 16. 6. Réalisé par: | hexafab m |